



## une maison ou un appartement

Voici les diagnostics à réaliser si le permis de construire de votre bien a été accordé

avant 1949

Plomb, Amiante, Gaz<sup>(1)</sup>,  
Performance Energétique, ERNT<sup>(2)</sup>, Termites<sup>(3)</sup>

entre le 01/01/1949 et le 01/07/1997

Amiante, Gaz<sup>(1)</sup>, Performance Energétique,  
ERNT<sup>(2)</sup>, Termites<sup>(3)</sup>

après le 01/07/1997

Performance Energétique, ERNT<sup>(2)</sup>, Termites<sup>(3)</sup>

Si votre bien est en copropriété, il faut rajouter

Mesurage Carrez, Dossier Technique Amiante  
des parties communes<sup>(4)</sup>

- (1) pour les installations de plus de 15 ans
- (2) à fournir dans les zones déclarées à risque
- (3) obligatoire dans les zones déclarées par Arrêté Préfectoral
- (4) à fournir par le syndic

**Diagnostic Amiante** : informer de la présence (ou de l'absence) de matériaux ou produits contenant de l'amiante, leur localisation et leur état de conservation.

Validité : illimitée

**Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)** : informer de la présence de plomb dans les revêtements et de leur état de conservation. S'inscrit dans le cadre de la lutte contre le saturnisme et plus particulièrement de la protection des enfants.

Validité : 1 an ou définitif si absence de plomb.

**Prêt à Taux Zéro (PTZ)** : fournir un certificat de conformité (surface, habitabilité et décence) d'un bien en vue de l'obtention d'un prêt sans intérêt.

Validité : à la demande de la banque à chaque dossier de PTZ

**Diagnostic de Performance Energétique (DPE)** : calculer pour le futur acquéreur ou locataire, les consommations d'énergie standard et les émissions de gaz à effet de serre, suggérer des propositions d'amélioration.

Validité : 10 ans

**Diagnostic Gaz** : établir un état de l'installation intérieure de gaz, afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes.

Validité : 3 ans

**ERNT** : informer sur la présence, à proximité du bien, de risques naturels ou technologiques avérés.

Validité : 6 mois

**Termites** : informer de la présence de termites et autres pathologies du bois.

Validité : 6 mois



## une maison ou un appartement

Voici les diagnostics à réaliser

Performance Energétique, ERNT,  
et à partir du 12 Août 2008 Plomb



*D'autres prestations  
pour répondre à vos  
besoins.*

*Pour plus  
d'informations :*  
[www.adiante-diag.fr](http://www.adiante-diag.fr)

